



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du mardi 15 octobre 2024

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 4

Date de la convocation : 01/10/2024

date d'affichage : 01/10/2024

quinze octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, Marie-Laure PRADELLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés :

Absents et Excusés :

David BOUQUIN

Secrétaire de séance : Magali MOURGUES

2024D048 - Objet : Location Salle Polyvalente

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande exprimée lors de l'Assemblée Générale de l'Association Sportive des Parents d'élèves de l'Ecole des Chazelles, ils sollicitent une dégressivité des locations payantes de la salle polyvalente.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14/12/2009, les associations dont le siège social se situe sur la Commune bénéficient chaque année civile de la gratuité de la salle pour la 1ère, 3ème, 5ème manifestation utilisant la salle.

Afin de répondre au mieux à cette demande, Monsieur le Maire PROPOSE à l'Assemblée que les associations dont le siège social se situe sur la Commune et qui utilisent **régulièrement** la Salle Polyvalente bénéficient de la gratuité.

En contrepartie, une participation au frais de chauffage sera demandée à ces associations pour palier l'augmentation du tarif de l'électricité.

Cette participation prendra la forme d'un forfait annuel.

Désormais les associations auront le choix de régler un forfait annuel ou bénéficieront des tarifs établis par délibération en date 17/02/2021 qui restent inchangés.

Ces tarifs avaient été votés comme suit :

Date de transmission de l'acte: 21/10/2024

Date de réception de l'AR: 21/10/2024

048-214801037-2024D048-DE

A G E D I

	Tarifs Location Particulier en €		Tarifs Location Association (dont le siège social est sur la Commune et utilisatrice occasionnelle) en €	
	Salle + Bar	Salle + Bar + Cuisine	Salle + Bar	Cuisine
journée	150	220	Gratuit 1-3-5	70
week end	300	390	Gratuit 1-3-5	90

La facturation de la consommation électrique est calculée conformément à la délibération du 15/01/2024 à partir des relevés effectués lors des états des lieux entrant et sortant.

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de la caution à 200 €.

Après débat le Conseil Municipal décide de :

- accorder la gratuité de la location aux associations utilisatrices régulières de la salle polyvalente avec le règlement d'un forfait annuel d'électricité d'un montant de 400 €.
- maintenir la caution à 200 €
- maintenir les tarifs de location comme suit pour les particuliers et associations utilisatrices occasionnelles

	Tarifs Location Particulier en €		Tarifs Location Association (dont le siège social est sur la Commune et utilisatrice occasionnelle) en €	
	Salle + Bar	Salle + Bar + Cuisine	Salle + Bar	Cuisine
journée	150	220	Gratuit 1-3-5	70
week end	300	390	Gratuit 1-3-5	90

La consommation électrique étant en sus des tarifs ci-dessus.

Le Conseil Municipal charge le Maire, ou son représentant de modifier la convention d'utilisation de la salle polyvalente et d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 01/11/2024.

Adopté à la majorité (à main levée)

Le Maire,
Rémi ANDRE



Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES

Date de transmission de l'acte: 21/10/2024

Date de réception de l'AR: 21/10/2024

048-214801037-2024D048-DE

A G E D I